



## Lu, vu, entendu...

### FOCUS :

#### Nouvelle publication de l'ADEME - « *La tarification incitative du service public des déchets* »

*Un outil économique au service de la prévention des déchets et de l'optimisation du service*



Début mai, l'ADEME a publié sur son site web une nouvelle plaquette à destination des collectivités sur le thème de la tarification incitative du service public des déchets.

En France, pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets, les collectivités ont le choix d'instaurer une redevance ou une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On parle de tarification incitative quand la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

La loi de Transition énergétique pour une croissance verte a fixé un objectif de généralisation de la tarification incitative. En 2025, 25 millions de Français devraient être concernés (actuellement, plus de 190 collectivités regroupant 4,5 millions d'habitants ont mis en place une tarification incitative).

Cette plaquette a pour objectif de présenter les principaux résultats observés et les bénéfices induits de la mise en œuvre de ce dispositif, illustrés par des retours d'expérience afin d'inciter davantage de collectivités à mettre en œuvre une tarification incitative du service public des déchets.

Elle rappelle également les publications ADEME existantes sur le sujet (études, guides méthodologiques...).

[Découvrez l'ouvrage «La tarification incitative du service public des déchets » sur le site de l'ADEME](#)

## EN BREF :



### **La Commission européenne valide des dispositifs de soutien français aux énergies renouvelables**

Vendredi 5 mai, le Ministère de l'Environnement a annoncé la validation officielle par la Commission européenne des dispositifs de soutien français aux énergies renouvelables pour l'éolien, le solaire et le biogaz issu de stations d'épuration. Ces installations pourront bénéficier d'un contrat pour l'électricité produite sous la forme d'un tarif d'achat ou du nouveau dispositif de complément de rémunération issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

(Source : site web du Ministère de l'Environnement)



### **19,6% : part de la consommation française d'électricité en 2016 couverte par les énergies renouvelables**

D'après le « Panorama de l'électricité renouvelable en 2016 » coréalisé par RTE, Enedis et le SER, 19,6% de la consommation d'électricité en 2016 a été couverte par les énergies renouvelables. Au 31 décembre 2016, la puissance des parcs éolien et solaire atteint 18,4 GW, la filière hydraulique – 25, 5 GW et la production d'électricité à partir de bioénergie – 2,2 GW. Toutes filières confondues, le parc de production d'énergies renouvelables atteint une puissance de 45,8 GW au 31 décembre 2016.



### **Autoconsommation collective : le cadre réglementaire est fixé**

Un [décret](#), publié le 30 avril, acte les conditions de mise en œuvre de l'autoconsommation collective d'électricité. Il précise notamment le rôle des gestionnaires de réseaux publics de distribution et fixe la puissance maximale installée des installations ayant la possibilité d'injecter dans le réseau (3 kW). Il y est aussi défini que l'ensemble des installations appartenant à un même producteur valent pour installation unique dans le cadre d'une opération de consommation collective. En ce qui concerne le comptage des unités consommées et produites enfin, le décret fixe une répartition par défaut au prorata de la consommation individuelle de chaque consommateur.

(Source : Actu-environnement - <http://bit.ly/2pqV0oI>)



### **Appel d'offres national pluriannuel du photovoltaïque sur bâtiment : les lauréats de la première période désignés**

En septembre 2016, le ministère de l'environnement a lancé le premier appel d'offres pluriannuel pour installations solaires implantées sur bâtiments, pour un volume total de 1 450 MW. Ainsi, le 27 avril, Ségolène Royal a désigné les 361 lauréats de la première période, pour un volume de 150 MW. Ces projets lauréats - installations photovoltaïques sur bâtiments, ombrières de parking, hangars et serres agricoles, valoriseront l'électricité produite à un prix moyen de 106.7 €/MWh, reflétant une baisse continue des prix de l'énergie solaire. Ils bénéficieront par ailleurs du nouveau dispositif de soutien, le « complément de rémunération » et 50 % d'entre eux, engagés à l'investissement participatif, verront leur prime majorée de 3 €/MWh. (Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>)



## L'Ademe sélectionne quatre nouveaux projets de systèmes électriques intelligents

En tant qu'opérateur des investissements d'avenir, l'ADEME soutient des expérimentations de systèmes électriques intelligents depuis 2009 et a notamment lancé, en 2014 un appel à projets sur ce thème. 4 nouveaux projets viennent ainsi d'être validés :

- **NEXT et PicoWatty** : ces projets couvrent des champs encore peu explorés dans les précédents projets lauréats, en particulier concernant les logiciels d'optimisation des actifs à destination des Gestionnaires de Réseaux de Distribution et collectivités, et les offres multi-fluides et multi-services (énergie, environnement, santé) à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités ;
- **Smart Occitania et PRIDE** : ces projets s'inscrivent dans la dynamique de l'appel à projets de la Nouvelle France Industrielle à travers notamment une meilleure observabilité du réseau de distribution et une action de pédagogie autour des enjeux de la Transition Energétique sur le large territoire de la nouvelle région Occitania pour l'un, et un accent sur la valorisation des données énergétiques sur les régions Bretagne et Pays de la Loire pour l'autre. L'appel à projets « Systèmes électriques intelligents » s'adressait aux acteurs des Réseaux Electriques Intelligents, et en particulier aux lauréats de l'appel à projets de la Nouvelle France Industrielle pour le déploiement à grande échelle de réseaux électriques intelligents. Plusieurs autres projets sont actuellement en instruction dont les résultats sont attendus pour la fin avril 2017.

(Source : actu-environnement - <http://bit.ly/2nGC3xH> )



## Ocean Energy ERA NET Cofund : un nouvel appel à projets EMR associe Bretagne et Pays de la Loire

Les Régions Bretagne et Pays de le Loire ont lancé à la fin du mois de mars, en partenariat avec d'autres territoires européens, un appel à projets dédié aux énergies océaniques "Ocean Energy Eranet Cofund", qui s'adresse aux acteurs académiques et industriels de leurs territoires. Intégré au programme de recherche de l'Union européenne, Horizon 2020, ce dispositif est cofinancé par l'Union européenne, à hauteur de 17 M€, et a vocation à soutenir des projets transnationaux de démonstration des énergies océaniques. Les projets de R&D proposés devront être collaboratifs et avoir comme objectif de tester et valider des technologies EMR (hydrolien, énergie thermique des mers et énergie osmotique etc.). Ils devront porter sur l'un des domaines de recherche suivants : systèmes complets, composants et sous-systèmes, fondations, ancrage, systèmes électriques, installation, opérations et maintenance en mer. Les consortia candidats devront inclure au moins un industriel et au moins deux acteurs de deux pays partenaires différents. Les Régions Bretagne et Pays de la Loire porteront chacune une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les acteurs de leurs territoires.

(Source : <http://bit.ly/2pgs3AV>)

[Retour à la page d'accueil du site web des Assises](#)